

## La cantine au tarif externe, Merci qui ?

**A l'origine** tout salarié de France Télécom accédait à la restauration au même tarif, peu importe son unité ou son lieu de travail. Suite à la privatisation et l'obligation de la mise en place des Comités d'Établissements (CE), la responsabilité de la restauration échoie à ces derniers. En raison du grand nombre de CE, un accord a été signé pour déléguer à la direction d'Orange cette fonction au niveau national. Ce premier accord n'était pas idéal, mais a permis de maintenir la restauration collective où elle était déjà présente et la création de nouveaux restaurants de manière voulue ou contrainte pour l'entreprise (Lutte des

salariés et de la CGT pour la création d'un nouveau restaurant d'entreprise sur le site UI de la Reynerie (31) et du C3 à Cesson (35) par exemple).

**En mai 2019**, un nouvel accord a été signé, en vue de la mise en place des Comités Social et Économique (CSE), par toutes les OS sauf une, nouvel accord maintenant la délégation de gestion avec un contrôle par les OS de l'utilisation du budget... La CGC, non signataire, a décidé de mettre au tribunal l'entreprise et les OS signataires pour le dénoncer, elle a perdu !

**Aujourd'hui**, après avoir juré craché aux élections que rien ne changerait, la CGC s'entête. Prenant au passage en otage les salariés des CSE dont elle a la responsabilité, SCE et OFS, elle refuse toujours d'adhérer au nouvel accord sur la restauration collective.

Ainsi, les restaurants d'entreprise Orange ne sont accessibles pour les salariés de SCE et d'OFS qu'au tarif externe soit à un tarif variant selon les sites entre 17€ et 35€ (site de Lanester).

## Généralisation du Ticket Resto, Covid or not Covid ?

L'utilisation du Ticket Restaurant se pratique avec moins d'exigences du fait de la crise sanitaire (dispositions modifiées par le gouvernement et en vigueur jusqu'à la fin de l'année, la belle promesse du déplafonnement pour faire ses courses étant passée à la trappe). Certes, donner accès à tous à ce système est un moyen de bénéficier d'une aide à la restauration

dans la période de télétravail forcé, les cantines n'étant plus accessibles. Néanmoins, d'autres solutions existent. Il faut savoir que les salariés des autres directions ont bénéficié d'une participation financière non imposable (négociation réussie avec l'URSSAF) en complément de leur salaire, bien plus aisée à utiliser en fonction de ses besoins.

L'accompagnement pour l'après 11 mai est en cours de discussion. Cependant Covid ou pas Covid, du fait de la non adhésion au nouvel accord sur la restauration collective, les salariés de SCE n'auraient de toute façon plus bénéficiés du tarif interne subventionné dès le 1<sup>er</sup> avril. La crise du coronavirus est donc une aubaine pour la propagande de la CFE-CGC.

## Et maintenant, et demain ?

Et bien maintenant, sauf un très hypothétique changement de position, nous resterons aux Tickets Restaurants et nous n'aurons plus accès aux cantines Orange au tarif interne subventionné. Rien à ce jour ne laisse présager un changement de position, ni au 1<sup>er</sup> septembre, ni après. D'autres RIE (comme celui de Cesson avec l'aval de la CGC) sont encore fermés (privant les salariés de SCE de restauration collective).



**L'OS majoritaire du CSE doit mettre fin à cette situation !**

## **Etre inconséquent a des conséquences**

**Les conséquences de ces postures sont néfastes pour les salariés :**

- Impossibilité de déjeuner en 1h, temps de pause imparti dans de nombreux services, cela dégradant les conditions et organisations de travail.
- Augmentation très significative du coût du repas. En effet à la cantine, on payait un repas complet moins de 6 euros, aujourd'hui en extérieur il est rare de manger à un prix équivalent avec l'utilisation d'un ticket restaurant. De plus, si demain le ticket restaurant était accepté par les cantines Orange, ce dernier dont la valeur est d'environ 9€ financé à 40% par le salarié, engendrerait un reste à charge de près de 12€ pour un repas à 17€.
- Impact sur la santé. La contrainte de recourir régulièrement à la restauration rapide augmente les effets délétères de la malbouffe (sandwich, fast-food, plats cuisinés) alors que la cantine permet l'accès à un repas équilibré pour tous.
- Impacts dans les cantines. Peu de salariés de SCE côtoient une cantine gérée exclusivement par notre CSE. Ainsi priver la restauration collective Orange des salariés de SCE, aura des conséquences en termes d'emploi pour les salariés de ces entreprises et même de pérennité de structures. C'est également un levier de poids en moins pour orienter celles-ci vers une politique d'approvisionnement bio et locale.
- Restriction du lien social. Nous ne sommes pas seuls à œuvrer au sein d'Orange et la possibilité de déjeuner avec nos collègues d'autres unités, in situ et aux mêmes conditions est une option élémentaire.

**L'individualisme à outrance a ses limites. La liberté de choisir prônée par la CGC ignore la suite du triptyque, l'égalité et la fraternité. Ce mot ne fonctionne pas sans les 2 autres.**

**La direction doit faire le nécessaire afin que les conditions de travail ne se soient plus impactées. Il en va de sa responsabilité.**

# ***SIGNEZ LA PETITON EN LIGNE***

**POUR UN RETOUR D'ACCES A LA RESTAURATION COLLECTIVE AU MEME TITRE QUE NOS COLLEGUES**

<http://chng.it/wYvLpphk>